

## COMMUNES DE BOURTHES, ERGNY ET WICQUINGHEM

# OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT D'OUVRAGES DE RÉTENTION EN TÊTE DE BASSIN VERSANT DE L'AA EN AMONT DE WICQUINGHEM

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 22 janvier 2018, une enquête publique unique relative à l'opération d'aménagement d'ouvrages de rétention en tête de bassin versant de l'Aa en amont de WICQUINGHEM, aura lieu pendant 31 jours consécutifs, **du 12 février 2018 au 14 mars 2018 inclus**. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, de déclaration d'intérêt général, d'instauration d'une servitude de passage et d'instauration d'une servitude de rétention temporaire des eaux, déposée par la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois. Elle se déroulera sur le territoire des communes de BOURTHES, ERGNY et WICQUINGHEM. Le siège de l'enquête est fixée en mairie de BOURTHES (11 rue de l'Église, 62650 BOURTHES).

Monsieur Jean-Marie PATOUT, officier de Sapeurs Pompiers, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales et les pièces exigées au titre de chacune des enquêtes initialement requises, en mairies de BOURTHES, ERGNY et WICQUINGHEM, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit :

- BOURTHES : le lundi de 15h00 à 19h00, le mercredi de 15h00 à 18h00, le vendredi de 15h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 ;
- ERGNY : le lundi de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 14h00 à 16h30 ;
- WICQUINGHEM : le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa : <https://www.smageaa.fr/enquetes-publiques-en-cours-2-2/>

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62 020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignants directement sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet en mairies de BOURTHES, ERGNY et WICQUINGHEM ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de BOURTHES ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), à la rubrique « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau », en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ». Les observations et propositions ainsi formulées et recueillies par le commissaire enquêteur seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (même rubrique) ainsi qu'au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 12 février 2018 de 09h00 à 12h00, en mairie de BOURTHES ;
- le lundi 19 février 2018 de 09h00 à 12h00, en mairie de WICQUINGHEM ;
- le samedi 24 février 2018 de 09h00 à 12h00, en mairie de BOURTHES ;
- le vendredi 2 mars 2018 de 14h00 à 17h00, en mairie de ERGNY ;
- le jeudi 8 mars 2018 de 09h00 à 12h00, en mairie de WICQUINGHEM ;
- le mercredi 14 mars 2018 de 15h00 à 18h00, en mairie de BOURTHES.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois représentée par son Président – Monsieur Philippe DUCROCQ / Antenne d'Hucqueliers - 14 Gd Place - 62 650 HUCQUELIERS / téléphone : 03.21.90.50.32 / mail : [contact@cchpm.fr](mailto:contact@cchpm.fr)

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de BOURTHES, ERGNY et WICQUINGHEM ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté(s), sur la présente demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, sur la demande de déclaration d'intérêt général, sur l'instauration de la servitude de passage et sur l'instauration de la servitude de rétention temporaires des eaux.